

Icopal sas - Siplast - BMI Group
23-25, Avenue du Dr Lannelongue
75014 PARIS

A l'attention de Mr HOUSSIN

N/REF. : AFFAIRE n° 100-690-20-01

Trappes, le 10 février 2020

OBJET : Star-5

Monsieur,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint le rapport d'enquête technique concernant le procédé cité en objet.

Vous en souhaitant bonne réception,

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Idrissa BOUREIMA



Chargé d'affaires - Etanchéité

PJ : sus mentionnée(s)

Icopal sas - Siplast - BMI Group
23-25, Avenue du Dr Lannelongue
75014 PARIS

A l'attention de Mr HOUSSIN

N/REF. : AFFAIRE n° 100-690-20-01

Trappes, le 10 février 2020

RAPPORT D'ENQUÊTE TECHNIQUE
D'APTITUDE A L'EMPLOI DU PROCEDE
« Star-5 »
Etanchéité bitumineuse des toitures-terrasses sur éléments
porteurs en maçonnerie ou en bois

Destination : Revêtement d'étanchéité bicouche, constitué d'une première couche avec sous face autoadhésive ADEBASE et d'une seconde feuille à très haute performance TOPSTAR soudée en plein

Demandeur : Icopal sas – Siplast – BMI Group
23-25, Avenue du Dr Lannelongue
75014 PARIS

Nombre de pages : 3 + CCP du procédé Star-5 – DEVEB 16 – Février 2020 – Révision 6

REDACTEUR : I. BOUREIMA



1. OBJET

La société Icopal SAS a sollicité auprès d'ALPHA CONTRÔLE un renouvellement de l'enquête de technique nouvelle concernant d'aptitude à l'emploi du procédé « Star-5 » – DEVEB 16 – Février 2020 – Révision 6.

La mission d'ALPHA CONTROLE est limitée à l'aspect solidité et étanchéité du procédé.

Le cas échéant, des études adaptées doivent être réalisées concernant d'autres performances recherchées (ex. : thermique, acoustique etc.).

Cet avis est valable pour les chantiers réalisés en France européenne.

2. DESCRIPTION ET DESTINATION DU PRODUIT

Il s'agit de la création d'une étanchéité bicouche à base feuilles de bitume élastomère SBS :

- Une première couche dénommée Adebase (cf. art 3 du CCP) avec sous face autoadhésive ;
- Une seconde couche dénommée Topstar (cf. art 3 du CCP) soudée en plein.

La destination et le domaine d'emploi sont décrits respectivement au chapitres 1.2 et 1.3 du Cahier des Charges de Pose, et visent :

- Les toitures terrasses ou toitures inaccessibles ;
- Les toitures terrasses accessibles à la circulation de piétons et/ou aux véhicules ;
- Les toitures terrasses jardins, ou inaccessibles végétalisées.

Le procédé vise les travaux neuf et de réfection en région de plaine ou de montagne.

3. ELEMENTS PORTEURS ET SUPPORTS CONCERNES

Les supports porteurs aptes à recevoir le procédé sont les suivants :

- Eléments maçonnés conformes aux normes NF P 10–203 (DTU 20.1) et NF P 84–204 (DTU 43.1) ;
- Eléments porteurs en bois et panneaux dérivés conformes à la norme NF P 84 – 207 (DTU 43.4).
- Eléments porteurs bénéficiant d'un avis technique, en béton cellulaire ou panneaux composites.
- Supports concernés par anciens revêtements d'étanchéité : asphalte ou multicouche à base de bitume modifié. La pose du procédé est subordonnée au respect de la norme NF P 84-208 (DTU 43.5).

N. B. Les éléments porteurs et les supports admis sont définis à l'article 2 du CCP objet du présent rapport.

4. REFERENTIEL

Le Cahier des Charges de Pose du procédé Star-5 – DEVEB 16 – Février 2020 – Révision 6

♦ Normes et recommandations professionnelles :

- Les normes NF P 10–203 (DTU 20.1) et NF P 84–204 (DTU 43.1) ;
- La norme NF P 11-211 (DTU 13.3) ;
- La norme NF P 84 – 207 (DTU 43.4) ;
- La norme NF P 84 – 208 (DTU 43.5) ;
- Tout avis technique de support maçonné ou en panneau composite autorisant l'application en adhérence de feuilles d'étanchéité en bitume élastomère SBS.

5. FABRICATION ET CONTRÔLE

La fabrication des feuilles d'étanchéité constituant le procédé est assurée par une unité bénéficiant d'une certification ISO 9001, gage de la constance de la qualité de production.

6. RECOMMANDATIONS ET PRESCRIPTIONS

- La mise en œuvre sera réalisée sur un support sec et propre.
- Les planchers de type C et D sans dalle de compression ne sont pas visés par le présent rapport. Les dalles de compression devront bénéficier d'un dimensionnement évitant toute fissuration du support sur les appuis intermédiaires (exemple : appuis intermédiaires des planches constitués par dalles alvéolées – cf. à ce sujet le CPT planchers – titre III – Dalles alvéolées art. 109.2). Dans l'impossibilité de garantir par calcul la non-fissuration de la dalle au droit des appuis intermédiaires une étude de faisabilité devra être réalisée par les constructeurs concernant la possibilité de pontage préalable de ces zones avant l'application de l'étanchéité.
- Concernant la protection en dur par dallage deux possibilités s'offrent aux constructeurs : 1.) en absence d'isolation thermique et de circulation de véhicules - réalisation selon les prescriptions du DTU 43.1 ; 2.) en présence d'isolation thermique - dallage dimensionné et réalisé selon la NF P 10-203-1 (DTU 20.12 annexe D) et la NF P 11-213 (DTU13.3) Dallages- Conception, calcul et exécution, ainsi que la norme NF P 75-401-1(DTU 45.1) et le Cahier du CSTB 3230 V2 pour la prise en compte de la compressibilité de l'isolant thermique pour le dimensionnement du dallage (prise en compte des caractéristiques Rcs et ds de l'isolant thermique). Dans ce deuxième cas, la couche de désolidarisation sous dallage peut être constituée d'un non tissé surmonté par une feuille de polyéthylène puisque le dallage sera conçu et réalisé selon les règles du référentiel précité.
- Bien que le procédé « Star-5 » n'apporte pas de contrainte particulière par rapport à tout type traditionnel de pose d'étanchéité en adhérence la société Icopal sas, devra porter assistance sur simple demande à tout applicateur agréé d'étanchéité.

7. CONCLUSION

L'examen du Cahier des Charges de Pose du procédé « Star-5 – DEVEB 16 – Février 2020 – Révision 6 » et les éléments d'informations fournis par la société Icopal sas, permettent de conclure que la solidité et l'étanchéité du procédé peut être assurée en cas de respect des recommandations de l'article 6 ci-dessus.

8. AVIS D'ALPHA CONTRÔLE

ALPHA CONTRÔLE émet un *Avis Favorable* concernant l'emploi du procédé « Star-5 – DEVEB 16 – Février 2020 – Révision 6 », dans les limites arrêtées par le présent rapport (ex. : Art. 1, 6 et 7).

Cette appréciation est valable jusqu'au 28 février 2023 :

- Qu'un avis technique couvrant les domaines d'emploi envisagés par la présente enquête ne soit pas obtenu avant la date limite de validité du présent rapport.
- Qu'aucune modification de la réglementation en vigueur ne s'oppose à l'emploi d'un procédé tel que défini au Cahier des Charges de Pose du procédé « Star-5 – DEVEB 16 – Février 2020 – Révision 6 ».
- Qu'aucune modification ne soit apportée au produit par rapport au dossier soumis à l'appréciation d'ALPHA CONTRÔLE.

